

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 7 août 2020

### **Point de situation sur la ressource en eau en Vendée**

Le mois de juillet a été particulièrement sec avec une pluviométrie entre 5 et 10 mm (la moyenne de juillet est de 42 mm). Et les prévisions font état de fortes températures jusqu'au 11 août, ainsi que de quelques faibles perturbations à venir.

La conséquence est que la baisse de débits des cours d'eau se poursuit, avec de plus de plus d'assèchements.

La situation des nappes souterraines demeure correcte. Il en est de même pour l'eau potable, les barrages de stockage sont remplis à 80%.

Au vu de la situation des milieux, **le préfet de la Vendée a décidé de renforcer les mesures de limitation sur les cours d'eau et les nappes souterraines:**

- **Interdiction totale de prélèvement sur : marais breton, bassins Sèvre Nantaise, Maines, Logne-Boulogne, Vie-Jaunay, côtiers vendéens, Vendée, Autize et Lay non réalimenté ;**
- **Alerte sur nappe Autize ;**
- **Alerte sur marais sèvre niortaise ;**
- **Interdiction de remplissage des plans d'eau de chasse dans le marais breton et dans le marais poitevin**

**Ces mesures sont applicables à partir du lundi 10 août 2020 8h.**

**Le préfet de la Vendée invite chaque utilisateur d'eau à rester vigilant et à agir afin de maîtriser sa consommation. Il rappelle également que les feux et notamment les barbecues sont interdits en forêt. Les fortes chaleurs à venir incitent à la plus grande prudence.**